



Nos compétences

En tant que Communauté Urbaine, Limoges Métropole exerce au quotidien de nombreuses compétences, rassemblées dans huit grandes thématiques : développement économique, environnement, habitat, mobilité...

Aménagement et voirie

Cette thématique regroupe toutes les compétences autour de l'**aménagement et la voirie sur le territoire communautaire**. À savoir :

- > Aménagement de l'espace: plans locaux d'urbanisme et plan local d'urbanisme intercommunal
- > Création, aménagement et entretien des voiries
- > Signalisation
- > Parcs et aires de stationnement
- > Aménagements cyclables
- > Sentiers des randonnées : schéma directeur, balisage, connexion, promotion

Développement économique

Le **Développement économique** est l'une des missions principales de la Communauté Urbaine. Cette thématique concerne les points suivants :

- > Création, aménagement et gestion des parcs d'activités économiques
- > Actions de développement économique notamment: aide aux entreprises, soutien aux initiatives French Tech
- > Promotion du développement touristique

Eau et assainissement

Limoges Métropole a pour mission de fournir à l'ensemble des habitants une **eau de qualité, en quantité suffisante et de manière permanente**. Pour cela, elle produit, transporte, stocke et distribue l'eau aux foyers de la Communauté Urbaine. Elle est aussi en charge de l'**assainissement collectif et non collectif**.

Environnement et cadre de vie

Parce que l'**environnement et le cadre de vie** sont primordiaux pour l'avenir de Limoges Métropole, une thématique traite de ces sujets précis.

- > Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), un programme local d'actions en faveur du développement durable
- > Réduction, collecte, traitement, valorisation des déchets
- > Prévention des nuisances (air, bruit)
- > Préservation, valorisation de la biodiversité
- > Gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations

Grands équipements culturels et sportifs

La Communauté Urbaine a la charge de la création, de l'entretien, de la gestion et de l'animation d'équipements, de **réseaux d'équipements** ou d'**établissements culturels, socio-éducatifs et sportifs** comme le Zénith, L'Aquapolis et le Vélodrome Raymond Poulidor.

Habitat

Compétence obligatoire de la Communauté Urbaine, l'Habitat est réparti en plusieurs missions principales pour permettre un **équilibre social permanent**.

- > Programme local de l'habitat
- > Politique du logement, actions en faveur du logement social
- > Aides financières au logement social, actions en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration de l'habitat, réhabilitation de l'habitat insalubre
- > Aires d'accueil des gens du voyage

Mobilité

Limoges Métropole met un point d'honneur à développer une **mobilité** durable qui participe à **recréer du lien social**, ainsi qu'à **générer dynamisme et attractivité**. Cette thématique comprend :

- > Transports urbains et péri-urbains (STCLM)
- > Transports scolaires
- > V'LiM : location de vélos et de trottinettes électriques
- > PDU: Plan de Déplacements Urbains
- > Création et entretien des bornes de charge pour les véhicules électriques

Politique de la ville et insertion

L'**insertion et l'accompagnement** des habitants de la Communauté Urbaine sont importants et rendus possibles grâce à la **politique de la ville**.

- > Pilotage politique de la ville
- > Contrat de ville
- > NPNRU : Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine
- > PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, à destination des personnes exclues du monde du travail
- > Soutien à la Mission locale qui intervient auprès des 16-25 ans, non scolarisés de Limoges Métropole, pour les guider dans leur parcours d'insertion vers un emploi stable.

Enfin, Limoges Métropole assume également la gestion de services d'intérêt collectif comme:

- > l'abattoir de Limoges
- > les réseaux de chaleur ou de froid urbains
- > les concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz
- > la création et l'extension des cimetières et sites cinéraires

EN SAVOIR +



L'INSTITUTION Les statuts de Limoges Métropole

PDF 3 Mo

Consultez les statuts de la Communauté Urbaine Limoges Métropole en date du 20 décembre 2018.

 **TÉLÉCHARGER**
 **FEUILLETER** 

POUR EN SAVOIR + SUR NOS COMPÉTENCES



Mobilité(s) : nos missions

La Communauté urbaine est autorité organisatrice de la Mobilité (AOM); elle est donc compétente pour l'organisation des services de mobilité...



Gestion des déchets : nos missions

Primordiales pour un territoire durable, la prévention, la collecte et la valorisation des déchets sont gérées par Limoges Métropole.



Eau & assainissement: nos missions

La Communauté urbaine est responsable de la gestion de l'eau ainsi que de l'assainissement collectif et non collectif.



Habitat : nos missions

La Communauté urbaine gère au quotidien les différentes problématiques autour de l'habitat. Quelles actions mène-t-elle exactement?

Insertion & emploi : nos missions

PLIE, clauses sociales d'insertion Mission locale, aide à l'accès au numérique, chantiers d'insertion ... De nombreuses actions sont portées directement...

Politique de la ville : nos missions

La Communauté Urbaine met en place des actions pour les habitants des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville.



Environnement : nos missions

La préservation de l'environnement est un enjeu majeur pour le territoire. Pour cela, Limoges Métropole gère plusieurs missions au quotidien.

Aménagement et voirie : nos missions

En matière de voirie, la Communauté urbaine gère les voies communales dont elle a la propriété, et les chemins ruraux qui font l'objet d'une mise à...